



AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT RGCA23-10-0001

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2022, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement suivant :

Règlement RGCA23-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2023).

Ce règlement entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023 et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement où il peut être consulté.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord,

M. Marc-Aurèle Aplogan
Secrétaire d'arrondissement
Le 7 décembre 2022